

PRIX DE L'ABONNEMENT. Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHONE: 16 francs pour trois mois, 32 francs pour six mois, 64 francs pour l'année.

Hors du DÉPARTEMENT, 1 f. de plus par trimestre. Un numéro: 25 c. — Annonces: 25 c. la ligne.

Le CENSEUR insère gratuitement tous les Articles, Lettres et Documents ayant un but d'utilité publique et revêtus de signatures connues.

LE CENSEUR, JOURNAL DE LYON.



ON S'ABONNE:

A LYON, au Bureau du Journal, quai Saint-Antoine, 27 et grande rue Mercière, 32, au 2°. A PARIS, chez MM. AUGUSTE DE VIGNY et Co., directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, 3, place de la Bourse, et chez M. DEQUOYE, DENUNQUÈS, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le mardi. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, 23 mars 1842.

CONSEIL MUNICIPAL DE LYON.

Séance du 17 mars 1842.

Présidence de M. Terme, maire.

Proposition d'une subvention extraordinaire de 20,000 fr. aux bureaux de bienfaisance pour l'exercice courant. — Approbation d'un traité avec M. Peyre. — Rapport sur le projet de réfection intérieure de la salle du Grand-Théâtre. — Discussion et décision sur ce rapport. — Continuation des débats sur la question des chemins de fer. — Ajournement de la suite de la discussion à la séance prochaine.

Présents: MM. Arnaud, Acher. — Brossette, Bodin. — Chinard. — Dolbeau, Dubost, Dupasquier, Durand, Donet. — Falconnet, Faure-Pecllet. — Guinet, Guerre. — Lacroix-Laval (de), Laforest. — Mermet, Martin (C.), Malmazet, Martin (P.-P.). — Nepple. — Prunelle, Pons. — Reyre, Riboud. — Seriziat-Carrichon, Seriziat. — Vachon-Imbert. — Barrillon.

LA SÉANCE est ouverte à six heures et demie.

LE PROCÈS-VERBAL de la séance du 9 mars est lu et adopté.

M. LE MAIRE lit un rapport proposant d'annuler au budget de 1841 et de reporter au budget de 1842 divers crédits ouverts pour des travaux de ces circonstances imprévues ont forcé d'ajourner à l'année courante. Ces crédits s'élèvent ensemble à la somme de 550,945 f.

LE CONSEIL approuve.

M. LE MAIRE lit un rapport proposant d'ouvrir au budget supplémentaire de 1842 un crédit de 20,000 f. destiné à augmenter la dotation attribuée, pour l'exercice courant, à l'administration des bureaux de bienfaisance de notre ville.

Le rapport expose que la subvention de 60,000 f. annuellement accordée par la ville aux bureaux de bienfaisance est insuffisante à pourvoir aux besoins que cette utile administration est appelée à soulager. Il faut secourir et encourager le noble dévouement des citoyens qui s'occupent de cette mission généreuse en leur donnant le moyen de secourir les infortunés les plus urgents. Déjà un supplément d'allocation, s'élevant à 3,000 f., a été mis à la disposition de l'administration des bureaux de bienfaisance; mais cette somme est insuffisante, il est utile d'accorder le secours extraordinaire proposé.

LE CONSEIL renvoie ce rapport à l'examen d'une commission spéciale composée de MM. Acher, Capelin, Durand, Faure-Pecllet, Mermet, Pons, Seriziat-Carrichon, Vachon-Imbert, Barrillon.

M. LE MAIRE lit un rapport proposant d'approuver divers baux consentis au nom de la ville:

1° Pour location à M. Banon d'un magasin et d'une cave dans une maison que la ville possède à l'entrée du Jardin-des-Plantés. 2° Pour location d'un appartement destiné à loger M. le curé et MM. les vicaires de la paroisse de Saint-Paul. 3° Pour location d'un appartement destiné à loger l'école primaire de filles, rue Paradis.

LE CONSEIL approuve ces divers baux.

M. DUBOST, au nom du comité des intérêts publics, lit un rapport proposant d'approuver un traité conclu par M. le maire au nom de la ville avec M. Peyre pour rétrocession à ce dernier d'un droit de servitude que la ville possédait sur un immeuble situé rue des Farges et appartenant à ce dit sieur.

LE CONSEIL approuve.

M. PRUNELLE, au nom d'une commission spéciale, lit un rapport relatif aux modifications proposées par M. le maire pour les dispositions intérieures de la salle du Grand-Théâtre.

Le temps est passé où le peuple s'agitait sur la place publique en demandant à grands cris: « Des spectacles et du pain! » Cependant, quoique le goût des jeux scéniques soit moins ardent et moins turbulent de nos jours, il n'en est pas moins très-vif encore et très-général. Une administration intelligente doit favoriser et entretenir cette disposition favorable. L'art dramatique est en effet un puissant moyen de civilisation et même de moralisation. Les spectacles sont un moyen d'ordre et de tranquillité publique. En attirant les populations dans les théâtres, on occupe leur temps d'une manière utile et morale, on les écarte de distractions moins innocentes et plus dangereuses.

Les vérités qui viennent d'être exposées ont été appréciées par les administrations qui successivement ont dirigé les affaires de la ville; mais cette bonne volonté n'a pas obtenu complètement les résultats qu'elle recherchait. C'est ainsi qu'après avoir jugé utile de reconstruire la salle due au

talent de Soufflot, on a remplacé ce bel édifice par un théâtre que l'art peut louer comme une belle œuvre, mais qui ne peut obtenir les mêmes éloges sous le rapport du bien-être offert aux spectateurs et sous celui d'une distribution concordante avec les habitudes et les besoins spéciaux de la localité.

On ne doit pas construire un théâtre seulement pour le temps présent, il faut tenir compte aussi de l'avenir dans une telle œuvre. Quand en 1825 on reconstruisit la salle Soufflot, il aurait donc fallu calculer les dispositions de la salle nouvelle de manière à pourvoir non seulement aux besoins dramatiques et à la population contemporains, mais encore aux besoins dramatiques et à la population probables des siècles suivants. A-t-on pourvu à cette double convenance? Evidemment non. L'insuffisance et les dispositions défavorables de la salle nouvelle ont été bientôt reconnues, et il est devenu indispensablement nécessaire de remédier à ces inconvénients.

Le principal défaut des dispositions intérieures de la salle nouvelle, c'était d'avoir adopté un système inaccoutumé dans ce pays, et qui avait substitué des rangs de loges particulières aux étages superposés de galeries qui caractérisent généralement en France le style architectonique des salles de spectacle. Ces loges occupaient un espace précieux, et le plus souvent elles restaient vides à cause de leur prix élevé. La salle complètement peuplée pouvait recevoir seulement 1,845 spectateurs donnant un maximum de recettes de 3,600 f., tandis que l'ancienne salle Soufflot avait produit jusqu'à 4,000 f. par soirée. Il résultait de ce fâcheux état de choses que les directeurs ne pouvaient exploiter avec tout le succès possible les bonnes occasions de recettes. Dès lors, les subventions communales devaient être plus élevées, afin de suppléer à cette insuffisance forcée des produits du Grand-Théâtre.

L'administration municipale, pénétrée de la nécessité de remédier à cette organisation défavorable, a proposé au conseil de modifier les dispositions intérieures de la salle du Grand-Théâtre. Cette proposition et les plans qui l'accompagnent ont été soumis à l'examen d'une commission spéciale qui a donné son approbation à ce projet utile, et vient inviter le conseil à en voter l'exécution.

Le rapport expose les avantages qui résulteront des dispositions nouvelles qui sont projetées. Ces dispositions ont été calculées avec intelligence et talent par M. Dardel; leur exécution produira d'excellents résultats (1).

La commission a examiné en détail toutes les modifications proposées par les plans de M. Dardel. Son attention s'est arrêtée sur le rétrécissement que ces plans imposent aux corridors qui desservent en ce moment les loges et les galeries. Elle a reconnu que ce rétrécissement offrait l'avantage de coordonner la largeur de ces corridors avec celle des escaliers de telle sorte que la foule pût s'écouler dans une proportion égale par l'une et par l'autre de ces voies de circulation sans occasionner des affluences subites, brusquement arrêtées par l'insuffisance des escaliers, et capables de causer de dangereux encombrements. Le nombre des issues servant de communication entre les galeries et les corridors est calculé aussi dans la même prévision que la largeur des corridors et des escaliers. Il résulte de là que la masse circulante est régularisée de manière à s'écouler sans entraves et sans danger.

Le rapport présente encore quelques considérations en faveur des modifications proposées; il établit que ces modifications, une fois exécutées, permettront au directeur de réaliser des recettes de 6,000 f. par soirée tout en abaissant les prix de manière à ce qu'il en coûte:

Table with 2 columns: Description of modifications and their cost. Includes items like 'Pour un loge de 5 places', 'Pour une place au parquet', 'aux 1ères galeries', etc.

Le rapport termine en proposant d'approuver les plans présentés, et d'ouvrir au budget supplémentaire de 1842 un crédit de 83,000 f. pour coût prévisionnel des modifications projetées.

M. DE LACROIX-LAVAL: Le remarquable rapport que le conseil vient d'entendre a exposé avec une impartialité pleine de convenance les motifs qui, dans le temps, décidèrent la reconstruction de la salle Soufflot. Comme j'avais l'honneur de faire alors partie de l'administration municipale de la ville de Lyon, je crois devoir ajouter quelques explications à

(1) Voir, pour les détails, le Censeur du 14 mars dernier.

celles qu'a données M. le rapporteur.

Je ne fus pas l'auteur du projet de réfection de la salle Soufflot. J'avais seulement l'honneur de siéger dans cette salle comme conseiller municipal lorsque cette décision fut prise; je fus un de ceux qui votèrent contre son adoption. Je fus appelé plus tard, comme maire, à exécuter cette décision; je dus remplir mon devoir.

Quant aux dispositions intérieures de la salle du Grand-Théâtre, elles furent établies telles qu'on les voit encore aujourd'hui, sur la demande d'un grand nombre de personnes qui réclamèrent à grande instance des rangs continus de loges, en remplacement des galeries qui existaient dans la salle Soufflot. L'administration que j'avais l'honneur de présider dut céder aux demandes pressantes et nombreuses qui lui furent présentées. Cette administration avait le désir de bien faire; elle a fait tous ses efforts pour réaliser son désir. Je souhaite que les excellentes intentions qui ont inspiré les modifications dont l'adoption est proposée par le rapport aient un meilleur succès; ce n'est pas moi qui refuserai de les approuver.

M. FALCONNET: Les plans soumis à la sanction du conseil ont été soigneusement étudiés, ils promettent de satisfaire entièrement au but pour lequel ils ont été élaborés; il convient d'en voter l'adoption.

Il ne faut pas se faire d'illusion sur la dépense que nécessitera l'exécution de ces plans. Quelque habile que soit un architecte, il ne peut faire l'impossible; et il serait vraiment impossible d'évaluer avec une exactitude précise la dépense d'une opération aussi compliquée que celle de la reconstruction de l'intérieur d'une salle de spectacle. Il faut donc s'attendre à ce que les devis prévisionnels seront dépassés. La dépense s'élèvera probablement à 100,000 fr.; mais cette considération ne doit pas empêcher le conseil de voter l'utile amélioration soumise à sa sanction.

Il faut bien remarquer d'ailleurs que si, après la réfection intérieure de la salle, le directeur peut obtenir jusqu'à 6,000 fr. de recettes, au lieu de 3,600 fr. que les dispositions actuelles permettent seulement de réaliser, il y aura motif à diminuer ou tout au moins à ne pas augmenter la subvention communale accordée à nos théâtres. Cet avantage pourra offrir une compensation matérielle de la dépense opportune qui aura été faite.

M. Falconnet termine en déclarant qu'il votera en faveur des conclusions du rapport.

M. DUPASQUIER lit un discours relatif à l'affaire dont le conseil s'occupe.

M. Dupasquier voudrait que le plan nouveau rétablît l'amphithéâtre qui existait dans l'ancienne salle Soufflot. Il serait utile aussi d'augmenter le nombre des portes servant de communication entre les galeries et les corridors. Il y a quatre portes affectées à ce service par chaque rang de galeries; il en faudrait six. Enfin M. Dupasquier exprime le désir que le prix des places ne soit pas abaissé au-dessous du tarif général indiqué par le rapport; il termine en demandant que l'administration ait égard aux observations qu'il vient de présenter.

M. LE MAIRE: Je ferai observer à M. Dupasquier que les plans nouveaux reproduisent à peu près les distributions intérieures de l'ancienne salle Soufflot. Ainsi, les premières galeries contiennent cinq rangs de banquettes; seulement, derrière ce cinquième rang, et en face de la scène, on a établi un rang de stalles collectives, formant une série de six loges séparées les unes des autres par des cloisons en bois élevées jusqu'à hauteur d'appui. Il sera facile plus tard, si on le reconnaissait utile, de supprimer ces cloisons pour former un amphithéâtre, ainsi que le demande M. Dupasquier.

Quant au prix fixé pour les diverses places de la nouvelle salle, je dois dire que mon intention est de proposer au conseil un tarif à peu près semblable à celui mentionné dans le rapport. Je proposerais en même temps au conseil de fixer à 2 f. le prix des places aux premières et au parterre du théâtre des Célestins. Le prix des autres places de ce théâtre resterait au taux actuel. Le conseil aurait d'ailleurs toujours le droit de modifier ces tarifs s'il le jugeait utile.

M. MERMET pense que le tarif de 75 c. par place, aux 4èmes galeries de la nouvelle salle, est trop bas.

M. LE MAIRE: Ces places seront les moins agréables et les moins commodes de toute la salle, il faut donc les mettre à un prix moindre.

MM. Falconnet, Dupasquier, Prunelle et M. le maire prennent successivement la parole.

LE CONSEIL adopte les conclusions du rapport.

(La suite à un prochain numéro.)

Sommes-nous encore à la veille de subir une nouvelle mystification de la part de l'Angleterre? On sait que depuis un certain temps on annonce la conclusion prochaine d'un traité de commerce entre la France et la Grande-Bretagne. M. Cunin-Gridaine, dans son

FEUILLETON DU CENSEUR.

ROSE ET BLANCHE.

Mon oncle Frédéric, Henry et moi venions d'allumer nos pipes d'écume de mer. — M. Karr prétend qu'il faut dire de Kummer. Que M. Karr me pardonne de préférer le glossaire des trente-trois millions de nos compatriotes à celui dont nous gratifions journellement son érudition. — Nous nous étions assis sur la terrasse devant une petite table de boudoir chargée d'un énorme cruchon de bière, de trois longs verres à cols évasés comme des trombones, et d'un paquet d'excellent tabac du Canada qui exhalait un délicieux parfum. Nous entrechoquâmes fraternellement nos verres couronnés d'une blanche mousse, et Henry continua en ces termes sa dissertation interrompue:

— Oui, Messieurs, je reconnais avec vous que l'homme naît avec le germe des sentiments instinctifs qui doivent, en se développant, constituer son caractère. Mais il est absurde de prétendre qu'aucune influence morale ne puisse altérer, dénaturer ou neutraliser ce germe. Gall, le célèbre expérimentateur, en plongeant sa main investigatrice dans les flancs de la femme qui existe entre le volume et la configuration du cerveau et les brane comme d'un dynamomètre intellectuel, il a évalué, par l'appréciation et de compréhension accordée par la nature à chaque être organisé. Mais, Messieurs, je crois aussi que Gall a été trop loin en accordant exclusivement au cerveau l'influence déterminante sur les actions des hommes. Le il faudrait admettre que cet organe souverain, dont Gall admire lui-même les merveilleuses fonctions, fût susceptible d'altérations incessantes et de courte durée, puisque les créatures les plus admirablement douées en intelligence, poussées à leur insu par une main invisible, se laissent aller parfois à des actes que l'intelligence réprouve. Or, messieurs, le cerveau est altérable; mais les rares affections qui l'atteignent et qui amènent l'aliénation et la folie, loin d'être fortuites et passagères, sont au contraire incurables, du moins intégralement. C'est donc une autre puissance qui détermine la manière d'être particulière à chaque individu d'une même espèce, son caractère enfin. Cette puissance qui lutte souvent victorieusement avec le cerveau, c'est la complexion. L'intelligence émane du

cerveau, le caractère de la complexion. Mais ces deux facultés ne procèdent pas dans leurs œuvres de la même façon. Le caractère n'a point, comme l'intelligence, un foyer unique, une constitution fixe et immuable. L'intelligence progresse dans le même sens que le corps, se développe avec le corps, subit avec lui sa période d'arrêt, puis avec lui encore entre en dissolution et s'éteint. Le caractère, formé avant que le corps ne le soit complètement, n'essuie pas les altérations de celui-ci. Donné par la complexion, plusieurs causes étrangères peuvent le dénaturer. Parmi ces causes, il faut mettre en première ligne l'éducation.

C'est à l'éducation, messieurs, que le ciel et la société ont assigné le rôle sublime de corriger ou d'encourager chez les hommes les instincts et les propensions que l'organisation a fait naître, qui neutralise les arrêts de la nature, et donne à l'humeur une direction rationnelle. Et, je le répète, il est absurde de prétendre que le tempérament exerce un pouvoir invincible sur la volonté et qu'on ne puisse se soustraire à son joug. L'éducation peut faire un cénobite ascétique d'un homme doué d'un tempérament sanguin-nerveux, né conséquemment dans des conditions absolues d'irascibilité et de mouvement. C'est à l'éducation qu'il est donné d'étouffer les semences des plantes vénéneuses enfouies dans l'âme, et de féconder au contraire le germe des bons sentiments qui doivent, comme les fleurs, s'épanouir et embaumer.

Des exaltés et des fous ont pressuré la merveilleuse découverte de Gall, et en ont fait découler une prétendue science qu'ils ont appelée phrénologie et crânologie. La crânologie est une grosse sottise. Elisa Mercœur avait la bosse de la férocité, et Lacenaire celle de la bienveillance.

Groyez-moi, messieurs, la complexion est réduite à l'impuissance devant un pouvoir qui lui est supérieur, l'éducation.

— Cependant, mon cher, interrompis-je en ce moment, il est avéré pour tous qu'il existe des penchants naturels qui résistent à tous les efforts d'une éducation intelligente, des caractères rétifs contre lesquels sont venues se briser toutes les tentatives de la persuasion. La vie sociale nous en offre des exemples assez fréquents.

Henry hochait la tête en signe d'incrédulité et ouvrit la bouche pour répondre.

— Ecoutez, me hâta-t-il d'ajouter pour éluder une discussion, écoutez une histoire qui vient à l'appui de ma conviction, et dont je garantis l'authenticité de toute l'autorité de ma parole. C'est le récit d'une vengeance cruelle exercée avec d'odieuses combinaisons par une jeune fille soumise pendant toute sa vie aux influences d'une éducation pieuse et d'un climat merveilleusement propre à étouffer toute exaltation, à attédir toute effervescence sanguine. Versez-moi à boire et j'entre en matière.

Et je parlai ainsi:

ROSE. Il y avait en 182... à Strasbourg un potier de terre nommé Wilhelm Grüner. C'était un de ces types curieux de l'Alsacien pur sang, Germain par la tête, Français par le cœur, renfermant un simple et naïf cœur de jeune fille dans un torse à prodigieuses proportions, modelé sur celui de l'Hercule Farnèse et taillé dans du granit rose et blanc. Grüner était veuf depuis quelques mois et père de deux beaux enfants de sexe différent, âgés de quatre à cinq ans. Il habitait avec sa jeune famille une agréable petite maison sur le bord du canal de la Bruche, au fond de la Krutnau, le seul quartier de Strasbourg qui ait conservé dans toute son intégrité sa physionomie primitive, ses rues à pavés aigus, ses maisons à étages successivement saillants, avec une vigne tout autour des fenêtres et un banc de pierre à la porte. L'art moderne, auquel nous devons l'asphalte qui fond sous les pieds en été et se schiste en hiver, le gaz hydrogène carboné qui rend méphitique et pestilentiel l'air le plus pur, et les beaux hôtels en carton Bristol doré sur tranche, et des bornes-fontaines qui entretiennent une boue compacte au milieu des chaleurs de la canicule, et des cheminées d'usine en guise de monuments, et des églises dans lesquelles un pieux étranger pourrait se croire en mauvais lieu, et une foule d'autres merveilles ejusdem farinae; l'art moderne, dis-je, grimacerait de dégoût à l'aspect de ce vieux quartier de la Krutnau, tout peuplé de silence, de doux murmures, d'ombrages frais, de beaux enfants roses et blonds, et de cœurs généreux et de bons sentiments de toute sorte. Je hais l'art moderne, cet insolent histrion qui gambade misérablement sur la corde raide, changeant, comme Protée, de physionomie à chaque pirouette, incapable qu'il est de se faire une figure décente et qu'on puisse avouer; l'art moderne personifié en Musard et en Debureau, et préconisé tous les lundis au bas de je ne sais quelle honteuse publication périodique. Je hais l'art moderne, qui veut renverser les maigres habitations des pauvres pour élever d'impertinents hôtels aux riches, sauf à entasser les premiers sous les pignons de zinc et d'ardoise qui les carbonisent en été et les cristallisent en hiver. Les pauvres gens de la Krutnau préfèrent aux combles des hôtels incrustés de marbre leurs étroites bicoques de mâchis, parce que leur père y est mort, que leurs enfants y sont nés, que d'ailleurs ces bicoques sont à eux et que le sentiment de la propriété est doux et bienfaisant au cœur de tous. Un jour viendra sans doute, — il est peut-être arrivé à l'heure que je parle, — où les grises maisonnettes de la Krutnau disparaîtront avec leurs toits de tuiles et leurs belles robes de pampres verts. On mettra en

discours d'ouverture aux conseils-généraux de l'agriculture, du commerce et de l'industrie, en avait fait la promesse. Il y a quelques jours, dans le parlement anglais, sir Robert Peel exprimait son vif désir de reprendre les négociations interrompues, et cependant il voulait attendre que M. Guizot eût ratifié le droit de visite.

Attendra-t-on, pour résoudre la question commerciale comme le veut l'Angleterre, que la question politique soit vidée complètement selon ses exigences? Est-on encore décidé au ministère des affaires étrangères à ajouter ce dernier sacrifice aux immenses concessions faites depuis un an?

Or, voici dans quelle situation nous sommes : Notre alliance avec l'Angleterre n'a été qu'une longue duperie au point de vue politique aussi bien qu'au point de vue commercial. Des tarifs énormes frappent de prohibition la plupart de nos produits, tandis que nous avons ouvert le champ presque libre à la plupart de ses marchandises; en ce moment elle abaisse ses taxes sur les impôts de consommation, elle excepte de cette réduction les objets de France, et en particulier elle maintient sur nos eaux-de-vie un impôt énorme.

Est-ce bien le temps, lorsque nous sommes désunis pas des faits d'une portée immense, par l'accomplissement de la convention de Londres et par la résistance de la France à la ratification du traité du droit de visite, de renouer, sous un prétexte commercial, une alliance désormais rompue? Est-ce à nous à aller au-devant des exigences de l'Angleterre? Est-ce à nous d'abaisser nos tarifs au profit de concurrents qui n'opèrent sur les leurs aucune réduction?

Lors même que les négociations devraient aboutir à quelques conditions actuellement avantageuses à nos consommateurs, ce n'est point à la France qu'il convient aujourd'hui d'accorder encore des privilèges à la cupidité britannique; au contraire, elle devrait, au lieu de les abaisser, élever ses tarifs de manière à rétablir l'équilibre entre les prohibitions des deux pays; et, avant d'entrer en relations sur la matière commerciale, il faudrait vider la question politique qui domine toutes les autres.

Bien! ce qu'il ne faut pas faire se fera; ce qu'il faudrait faire ne se fera pas. C'est là la politique du cabinet de l'étranger.

On lit dans le *Journal des Débats* :

« Le rapport de M. Galos sur le premier projet de loi des canaux relatif au rachat des actions de jouissance vient d'être distribué à la chambre. C'est en vertu des lois de 1821 et de 1822 que le gouvernement s'est associé aux compagnies pour l'exécution des canaux; mais celles-ci, en prêtant leurs capitaux à l'état, n'ont acquis qu'un droit de participation aux produits, l'état est toujours resté propriétaire. Tout le monde sait, en effet, que toutes les conventions faites avec l'état portent implicitement en elles un droit de résiliation. Cette faculté de résiliation, dit M. Galos, est un des attributs les plus essentiels de la puissance publique; elle ne peut être en aucun cas contestée. Aussi le principe du projet de loi a-t-il été admis presque sans discussion; seulement le prix du rachat des actions, sur lequel les compagnies ont présenté de nombreuses réclamations, a été l'objet d'un examen approfondi de la part de la commission. Elle a reconnu que l'institution d'une commission arbitrale à cet égard doit offrir des garanties suffisantes pour prémunir les compagnies contre toute injustice dans la liquidation des opérations de 1821 et de 1822. Cette commission se composera, ainsi que le gouvernement l'a proposé, de neuf membres, dont trois désignés par le ministre des finances, trois par les compagnies et trois par la cour royale de Paris.

» La discussion sur ce projet de loi s'ouvrira mercredi prochain en séance publique.

» La commission du budget a déjà terminé l'examen détaillé des dépenses de tous les ministères, à l'exception de ceux de la marine, des colonies et des finances. Elle a commencé, dans sa séance d'hier, à entendre les ministres sur les crédits qui ont donné lieu à quelques contestations. Le ministre des affaires étrangères a donné, au sein de la commission, des explications étendues et détaillées sur la création de nouveaux postes politiques et consulaires et sur l'augmentation du traitement de plusieurs de ses agents. Sur douze nouveaux consulats, deux seulement, Djeddah et Janina, ont été réservés; les dix autres, Moscou, New-Castle, Mazatlan (Mexique), Monterey (Californie), Panama, Port-Louis, Canton, Jérusalem, Erzeroum et Mossoul, ont été définitivement adoptés, ainsi que la création du poste de ministre plénipotentiaire à Buenos-Ayres. L'augmentation de traitement pour la légation de Hambourg en partie, et en totalité pour les consuls de Venise, de Montevideo, d'Edimbourg, de Porto-Rico et de Belgrade, a été adoptée. La commission a l'intention de proposer le *statu quo* pour les émoluments de l'ambassadeur de Sardaigne, du ministre plénipotentiaire à Francfort et de la légation de Stuttgart.

avant quelque motif hygiénique; le vieux quartier sera inhumainement jeté à terre, car, en ces tristes jours, le respect pour les vieillards s'en est allé avec tout le reste, et sur ces débris s'élèveront de grosses maisons bourgeoises ridiculement attifées de reliefs et de sculptures de mauvais goût, avec des trottoirs en bitume, des rampes de bronze et autres somptuosités. Mais alors aussi, Messieurs, je vous le dis, cette vivace et fraîche population de la Krutna s'abattra et s'étiolera; les douces vertus du foyer déserteront leurs foyers et remonteront au ciel pour faire place aux turpitudes d'une civilisation corrompue. Les ménagères n'iront plus s'asseoir, après le travail du jour, devant leurs portes et sur leur banc de pierre, voir les étoiles s'allumer au ciel et entendre l'eau chanter tristement sur les cailloux de son lit. Les belles filles aux longs cheveux blonds, aux fraîches couleurs, au corsage gonflé, les belles filles de la Krutna se gâteront aussi et se faneront comme ces petites fleurs bleues qu'on nomme volubilis, que le bruit et la lumière du jour contractent et flétrissent, et qui n'épanouissent leurs corolles qu'à l'ombre et dans le silence. Alors ce qu'on appelle le progrès s'infiltre traitreusement dans ce quartier tranquille, et fera germer dans ces simples cœurs tous les sentiments mauvais, toutes les passions frontesses qui l'accompagnent, et qui ont besoin, pour éclore, au limon fécondant de la civilisation.

Pardonnez-moi cette chagrine digression, et versez-moi à boire. Je reviens au récit.

Wilhelm Gräner, avons-nous dit, était veuf depuis quelques mois. Il avait saintement aimé sa femme; sa perte lui avait été douloureuse et l'avait frappé d'une grande stupeur, car Louise était morte à vingt-cinq ans, des roses sur les joues et le sourire sur les lèvres. Elle était atteinte d'une de ces affections si rares dans ces contrées, qui, comme ce monstre de la fable, choisissent leurs victimes parmi les plus heureuses et les plus aimées, tuent lentement, doucement, et cachent le couteau avec lequel elles frappent. Après avoir long-temps pleuré, Wilhelm, qui avait cru sa douleur éternelle comme son amour, fut tout étonné, un beau jour, de ne plus trouver de larmes dans ses yeux et de soupirs dans sa poitrine. Il douta d'abord, puis s'indigna, puis, s'étant bien convaincu qu'il avait totalement dépensé la provision de douleur qu'il avait amassée dans son âme, il se résigna.

— C'est Dieu qui le veut ainsi, se dit-il dans sa simplicité. L'âme s'embrasait promptement dans ces désespoirs aveugles, et l'engourdissement de l'intelligence suivait de près l'engourdissement des sens. J'ai besoin de ma tête et de mes bras pour mes enfants qui n'ont plus que moi au monde pour les aimer. Bénissons Dieu et travaillons pour eux.

» M. le président du conseil sera prochainement entendu par la commission du budget; mais déjà la commission a décidé, dans une de ses précédentes réunions, que la commission des haras ne sera point distraite du ministère du commerce pour être mise sous la direction du ministère de la guerre.

» La commission du budget pousse activement son travail, il sera probablement soumis à la chambre à la fin du mois prochain. Le budget, comme on sait, clôt ordinairement les travaux de la chambre des députés.

Paris, 20 mars.

Nous avons dit, il y a quelques jours, que la position de M. Guizot n'était pas en ce moment aussi bonne qu'on pourrait le croire d'après les derniers votes politiques de la chambre.

Nous maintenons aujourd'hui ce que nous avons avancé à cet égard, et nous sommes en mesure de l'appuyer de nouveaux faits et de nouvelles considérations.

À l'un des derniers conseils tenu sous la présidence du roi, M. Duchâtel a exposé fort longuement les résultats de la statistique électorale à laquelle le comité institué par lui et M. Guizot s'est livré. Il a montré qu'il y avait, pour le ministère, certitude de faire remplacer par des hommes entièrement dévoués aux principes du parti conservateur environ cinquante députés de la gauche et du centre gauche, ce qui garantissait au pouvoir, dans la prochaine législature, une majorité compacte et résolue de près de trois cents voix.

M. Guizot a pris la parole après M. Duchâtel, et acceptant comme vrais tous les renseignements et tous les chiffres de ce ministre, il a de nouveau fait résoudre dans le sens de l'affirmative la question de la dissolution de la chambre après la session. Il a ensuite expliqué avec une grande franchise les plans politiques que les prochaines élections lui permettraient de réaliser, et on nous a assuré qu'à plusieurs reprises il avait étonné quelques uns de ses collègues par la hardiesse de ses avis.

Le roi avait écouté dans le plus grand silence les observations et les développements présentés par MM. Duchâtel et Guizot; il n'avait fait aucune objection au projet de dissoudre la chambre, bien qu'on assure que ce projet n'entre pas comme un fait d'absolue nécessité dans ses idées politiques; il laissa partir M. Guizot et ses collègues, sans avoir proféré une seule parole qui pût laisser croire qu'intérieurement il désapprouvait ce qui s'était dit en sa présence. Mais le soir même du jour où M. Guizot avait si hardiment tracé la conduite que permettraient de tenir les prochaines élections, il fit appeler M. Molé et eut avec lui une longue conversation.

M. Molé, à la suite de cette conversation, a rapporté que le roi s'était plaint de ce qu'on voulait l'entraîner trop loin, de ce qu'il y avait dans le parti conservateur des hommes qui exagéraient tous les principes sur lesquels on s'était jusqu'alors appuyé pour résister; le roi avait dit qu'il voyait des embarras et même des dangers dans cette exagération.

C'est à la suite de cette entrevue de M. Molé avec le roi que les conférences ont recommencé entre MM. Molé, Passy et Dufaure, et ce qu'on savait du conseil où M. Guizot avait si positivement exprimé ses espérances et ses projets, de la taciturnité du roi en regard de la satisfaction affectée de M. Guizot; ce qu'on savait de l'entrevue de M. Molé et des pourparlers de l'ancien président du 15 avril avec les ex-ministres du 12 mai, MM. Dufaure et Passy, tout cela a donné lieu au bruit que la carrière de M. Guizot comme ministre du 29 octobre pourrait bien être à la veille de se terminer.

Les journaux ont rendu compte de la démarche faite samedi dernier auprès de M. Guizot par les députés de plusieurs départements intéressés à ce que la question des sucres soit résolue; ils ont publié en même temps la réponse qu'ils avaient reçue de M. Guizot. Cette réponse n'a pas été démentie par les feuilles officielles. Il demeure donc constant que si le ministère ne présente pas en ce moment aux chambres le projet de loi qu'il avait promis de présenter, c'est qu'il craint de perdre sa majorité et d'essuyer un échec à la veille des élections générales. Il est constant que c'est au profit de l'ambition de M. Guizot et de ses collègues, au profit d'un intérêt électoral, que le commerce, l'industrie, la navigation sont condamnés à attendre encore une année l'examen et le règlement d'une question d'où dépendent l'existence, l'avenir et la fortune de nombreuses classes de la population française.

Nous lisons dans le *Messageur* la note suivante :

Une rencontre a eu lieu entre M. Lacrosse, membre de la chambre des députés, et M. Granier de Cassagnac. M. Lacrosse demandait réparation au sujet d'un article de journal qu'il

Et le bon Allemand se remit ardemment au travail. Cependant ses enfants étaient trop jeunes pour se passer des soins qu'une femme seule sait donner. Après la mort de leur mère, des voisines compatissantes s'étaient imposé le devoir de remplacer attentivement auprès d'eux celle qu'ils avaient perdue. Wilhelm, abîmé dans sa douleur, les avait laissées faire. Mais quand son chagrin se fut apaisé, il comprit qu'il ne pouvait accepter plus long-temps de ces pieuses femmes un dévouement préjudiciable à leur propre ménage; il les remercia donc dans l'effusion de son cœur, et se mit en devoir de chercher une gouvernante.

Quelques jours après, la gouvernante était installée dans la maison. Ici, je suis contraint de revenir sur mes pas et d'aller fouiller dans la vie antérieure de Wilhelm Gräner des particularités nécessaires à l'agencement et à la clarté de ce récit.

Lorsque Wilhelm était encore garçon, il habitait, avec son père, la maisonnette dont, après la mort de ce dernier, il était devenu l'unique possesseur. Son père était comme lui potier de terre. Les professions sont héréditaires dans la Krutna. Cette pratique, m'a-t-on dit, est contraire au mouvement social, subversive du progrès. C'est possible, mais elle est aussi souverainement salubre à la morale et aux mœurs, en préservant les enfants de ces ambitions folles et illimitées qui mettent la désunion dans les familles et entraînent à leur suite le désordre et parfois le déshonneur. Wilhelm donc, depuis qu'il avait quitté l'école du magister qui lui avait appris à lire dans la Bible, s'était exclusivement adonné à la confection des poêlons, des saladiers et d'autres vaisseaux d'une poésie tout aussi négative. C'est au milieu des argiles, des grès et des silices qu'il se fit homme.

Un jour, tout en attisant le feu d'une de ses fournaies souterraines, il sentit un autre feu s'allumer dans sa poitrine, feu aussi ardent que celui qu'il taquinait avec sa longue baguette de fer. Wilhelm, sans y songer, était tout-à-coup devenu amoureux.

(La suite à un prochain numéro.)

Cherubini, qui est mort la semaine dernière, était né le 8 septembre 1760. Il commença dès l'âge de 9 ans à étudier la composition, et à peine âgé de 13 ans, il fit exécuter une messe et un intermède. Il continua jusqu'en 1778 de composer pour le théâtre et l'église différents ouvrages qui furent accueillis avec une grande faveur. Il alla ensuite à Bologne, où il étudia quatre ans sous le célèbre Darti, qu'il paya de ses leçons en travaillant aux meilleurs opéras de ce maître sans en recueillir la gloire.

trouvait injurieux pour la mémoire de son père, M. le contre-amiral Lacrosse.

M. Granier de Cassagnac avait exigé, pour donner cette réparation, qu'une provocation lui fût adressée.

Sur le terrain, les deux adversaires ont échangé un coup de feu. M. Lacrosse a été atteint d'une balle à la cuisse. La blessure n'est pas sans gravité.

Les témoins, ajoute le même journal, ont déclaré que les règles de l'honneur étaient satisfaites.

On sera sans doute étonné de voir le journal officiel du ministère annoncer les duels sous une forme approbative.

Paris, le 21 mars 1842.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Le *Courrier français* annonce ce matin que M. Cunin-Gridaine, ministre du commerce, a donné sa démission.

Cette nouvelle, qui pouvait être très-vraisemblable après la mauvaise humeur témoignée par M. Cunin-Gridaine à la suite de la décision du cabinet dans la question des sucres, n'a pour aucun fondement. M. Cunin-Gridaine est d'une nature honnête, mais passive; il se sera très-certainement indigné, dans le premier moment, de la fâcheuse position que lui a faite la décision de la majorité de ses collègues; il aura même peut-être eu un instant la pensée de mettre son honneur et sa parole à couvert sous une démission; mais au moindre mot qu'on lui aura dit pour le calmer et lui montrer le danger que pourrait avoir sa persistance à paraître mécontent, il est probable qu'il aura cédé.

Telle est la manière dont on expliquait cet après-midi, à la salle des conférences, comment M. Cunin-Gridaine était encore ministre. Tout le monde, à la vérité, n'approuvait pas qu'il eût consenti à garder son portefeuille, et parmi ceux qui en témoignaient le plus d'étonnement et d'humeur, on remarquait MM. Wustemberg, Galos, Roux et Martel. Ces quatre députés ne sont plus reconnaissables; ils montrent contre le ministère la plus grande indignation. Les députés des départements qui n'ont pas un intérêt immédiat dans la question rient beaucoup de cette colère des quatre hommes les plus ministériels qu'on eût jamais vus, il y a dix jours à peine.

On disait cet après-midi que des interpellations seraient adressées au ministère dans la séance de mercredi prochain; mais cette nouvelle nous a été donnée d'une manière trop vague pour que nous puissions affirmer qu'elle est fondée.

— Il y a eu hier chez M. Odilon Barrot une réunion des députés de la gauche. Des résolutions importantes y ont été prises sur les propositions que doit présenter l'honorable chef de la gauche relativement aux annonces judiciaires et aux prochaines élections.

— Voici les noms des députés qui se sont rendus auprès de M. Guizot pour connaître de lui les motifs de l'ajournement du projet de loi sur les sucres; on verra que parmi eux il se trouve des hommes de toutes les opinions, ce qui prouve qu'on n'a jamais prétendu faire de la question des sucres une question politique. Ce sont MM. Wustemberg, Ducos, Billault, Dubois (de la Loire-Inférieure), Rastoux, Mermilliod, Roger, représentant les ports de mer; Piéron, Saubat, Martin (de l'Isère), représentant la fabrication du sucre indigène; l'amiral Leray, la marine; Jollivet, les colonies.

— Hier au soir, à l'Opéra, on s'entretenait dans les loges et dans le foyer du malheureux duel qui s'est terminé par la blessure grave qu'a reçue M. Lacrosse. Partout, et sans s'être donné le mot, on établissait une comparaison entre M. Emile de Girardin et son ancien collaborateur M. Granier de Cassagnac. On disait qu'il y avait parité de position entre ces deux personnes, que M. Emile de Girardin avait blessé mortellement Carrel et que M. Granier avait frappé dangereusement M. Lacrosse, l'un et l'autre à propos d'articles de journaux. Comme Carrel, M. Lacrosse était dans l'opposition, bien que l'un fût radical et l'autre soit du centre gauche. Comme M. de Girardin, M. Granier de Cassagnac rédige un journal qui a reçu du pouvoir mission de jeter tous les jours l'injure à la presse opposante et de la déconsidérer, même à ses propres dépens. Comme M. Emile de Girardin, le nom de l'adversaire de M. Lacrosse a été mêlé à des débats scandaleux; comme lui, il a été signalé du haut de la tribune à la pudeur de la chambre par M. Isambert qui a trouvé dans l'un et dans l'autre depuis ses ennemis les plus acharnés. Bien que le journal rédigé par M. Granier soit tellement ignoré que dans Paris la plupart des lecteurs assidus des cabinets littéraires ne savent pas même son nom, M. de Girardin en était jaloux, et plus d'une fois il l'a attaqué. Enfin, dans la distribution des collèges électoraux, on avait pensé à M. Granier comme à M. de Girardin. Il n'est même pas sûr que l'événement du 19 détourne de cet homme la bienveillance ostensible du gouvernement. On a besoin à la chambre de ces députés qui continuent à la tribune, contre l'opposition parlementaire,

En 1784, Cherubini alla à Londres, où il fit jouer deux opéras de lui, *la Finta Principessa* et *Giulio Sabino*, puis il alla à Paris pour s'y fixer. Cependant, en 1788, il fit un court voyage dans cette Italie qu'il ne devait plus revoir, et fit représenter à Turin une *Ifigenia in Aulide*; puis, de retour à Paris, il y fit jouer, au mois de décembre de la même année, son *Démophon* à l'Opéra sans beaucoup de succès.

Les années suivantes, Cherubini composa un grand nombre de morceaux qui furent intercalés dans des opéras italiens. Un opéra de *Koucourgy* ne fut pas représenté à cause des troubles qui suivirent le 10 août. Il avait donné aussi à Feydeau une *Lodoïska* que celle de Kreutzer, donnée à la Comédie-Italienne, eclipsa.

En 1794, il fit jouer *Elisa*; en 1797, *Médée*; en 1798, *l'Hôtelier portugais*; en 1800, *les Deux Journées*, son chef-d'œuvre le plus populaire; en 1803, *Anacréon chez lui*; en 1804, le ballet d'*Achille à Scyros*; en 1805, à Vienne, *Faniska*, composée en partie avec des fragments de *Koucourgy*; en 1809, au théâtre des Tuileries, *Pigmalione*; en 1810, à Feydeau, le *Crescendo*, qui est tombé; en 1813, à l'Opéra, *les Abencerrages*, dont le succès fut interrompu par la nouvelle des désastres de Moscou.

Napoléon n'aimait pas Cherubini, dont le talent ne voulait pas se plier au goût du maître; et, à l'exception des *Deux Journées*, les œuvres de Cherubini étaient beaucoup plus jouées en Allemagne qu'en France; mais Vienne et Berlin ne payaient pas de droits d'auteur.

Cherubini n'avait d'autres ressources que sa place d'inspecteur du Conservatoire qu'il occupait depuis sa création en 1795.

Sous la Restauration, il fut nommé surintendant de la musique du roi. Après sa messe à trois voix, il composa son grand *Requiem*. L'Institut lui avait ouvert ses portes; il était membre de la Légion-d'Honneur; il fut encore décoré de l'ordre de Saint-Michel.

La chapelle du roi fut supprimée en 1830, et Cherubini ne resta plus que directeur du Conservatoire, fonctions qu'il a occupées depuis 1822 jusqu'au 3 février dernier.

Cherubini, en 1831, a tenté deux fois encore la carrière théâtrale; il fit en 1831 l'introduction de *la Marquise de Brinvilliers*; en 1833, on joua à l'Opéra *Alt-Baba* qui n'eut pas de succès, malgré plusieurs morceaux très-remarquables; en 1836, il fit un *Requiem* pour voix d'homme.

Parmi ses élèves, on cite Boieldieu, Auber, Carafa, Halévy, Leboeuf, Batton, Zimmermann et Kuhn.

Cherubini était d'une humeur très-morose, mais le fond était excellent.

L'œuvre commencée dans la presse contre la presse même ; on ne poursuivra donc que par forme M. Granier de Cassagnac. Aux élections générales, qui est-ce qui n'aura pas oublié la manivelle du 19 mars ?

— M. Lacrosse n'a pas trop souffert cette nuit, mais il n'a que très-peu dormi. Personne n'est admis auprès de lui. Son médecin a ordonné qu'il restât dans un isolement absolu. L'extraction de la balle a pu être faite sans accident. On continue d'espérer. M. Lacrosse est toujours l'objet de la sollicitude de toutes les opinions honorablement professées, et les carlistes abondent chez lui. Nous apprenons qu'une instruction judiciaire est commencée.

— M. Sauzet doit donner après Pâques un grand bal dans les appartements de la présidence. Les travaux de la chambre sont assez pénibles pour qu'on lui offre ce délassement. M. Sauzet se multiplie pour organiser cette fête.

— M. Affre, archevêque de Paris, passe généralement pour un homme assez tolérant, et, au commencement du carême, les fidèles de son diocèse lui savaient gré d'un mandement qui permettait l'usage de la viande à des conditions assez douces. Mais il paraît que M. Affre ne veut pas se contenter de rédiger ses innocents réglemens, et que les cajoleries dont on l'a bercé en haut lieu l'ont étourdi. M. Affre aura rencontré l'ex-régente Marie-Christine dans les petits appartements de la reine des Français, et les flatteries de la reine espagnole seront venues à bout de la judicieuse immobilité du prélat en matière politique. Toujours est-il qu'on vient d'afficher dans les églises de Paris une lettre pastorale de M. Affre sur l'unité de l'église, lettre qui une lettre pastorale en faveur de l'église d'Espagne. M. Affre annonce, dans cet écrit, qu'il a été invité par le pape à prier Dieu « d'enchaîner le génie de la discorde et de faire triompher la paix et la charité chrétienne. »

A propos de quoi cette recommandation du pape ? C'est que l'Espagne menace le saint-siège de rompre avec l'unité catholique. Ainsi voilà le chef du diocèse de Paris qui consent à s'immiscer dans cette querelle. Mais quelle est la cause de cette menace de séparation ? N'est-ce pas le mauvais vouloir du pape pour la révolution espagnole, à cause du mal qu'elle a causé aux moines et à la paresse opulente de certaine portion du clergé, qu'il faudra accuser de cette séparation ?

La lettre pastorale de M. Affre, le commensal du château, est donc une œuvre qui porte la double empreinte du ressentiment des carlistes et des espérances de Christine. C'est un factum lancé contre Espartero.

— La commission des chemins de fer a admis hier dans son sein les délégués des maîtres de poste du royaume, et elle a entendu M. Jouhand, avocat, leur organe. Des mesures protectrices en faveur des relais ont été demandées par eux.

— Les journaux espagnols annoncent de nombreuses saisies d'armes et de munitions de guerre opérées sur divers points de la côte.

BULLETIN DE LA BOURSE DE PARIS DU 21 MARS.

Cinq 0/0, 117 60. — Quatre et demi 0/0, 000 00. — Quatre 0/0, 000 00. — Trois 0/0, 80 60. — Banque, 5565 00. — Obligations de Paris, 1282 50. — Naples, 106 40. — Dette active d'Espagne, 25 5/8. — Etats-Romains, 105 1/4. — Cinq 0/0 belge, 105 5/8. — Trois 0/0 belge, 00 00. — Banque belge, 000 00. — Caisse Lafitte, 3050 00, 0000 00. — Emprunt de 1844, 00 00.

Il y a quelque temps, nous avons publié quelques détails sur la saisie du navire le *Marabout*. Le capitaine Pichard a adressé au ministre de la marine un rapport sur cette affaire. Voici le texte de ce document :

Je partis de Bordeaux pour le Brésil, en qualité de passager, pour affaires commerciales. Les ayant terminées, et désirant faire mon retour en France et utiliser mon voyage, je m'embarquai en qualité de lieutenant sur le brick français le *Marabout*, de Nantes, capitaine Dejoie, qui allait à la côte d'Afrique, pour de là se rendre dans son port d'armement. Je me rendis à bord le 26 septembre 1841, à neuf heures du matin, et à midi le capitaine fit voile pour sa destination. Le lendemain nous fûmes rencontrés par le sloop-war anglais *la Rose*, capitaine P. Cristy; il nous tira un coup de canon pour nous faire mettre en travers, ce que fit le capitaine Dejoie. Il envoya à bord un canot monté par un lieutenant et des hommes armés.

Le susdit lieutenant présenta au capitaine Dejoie un double traité, signé par le roi des Français, qui l'autorisait à faire la visite des navires dans ces limites. Le capitaine Dejoie mit son navire à la disposition de cet officier, fit ouvrir les panneaux, et l'équipage anglais s'occupa à fouiller dans la cale.

Le deuxième capitaine du *Marabout* descendit avec eux pour surveiller cette visite. S'étant aperçu qu'un matelot anglais défouillait des caisses de cigares et les mettait dans sa vérouse, il lui fit des observations, auxquelles celui-ci répondit en lui donnant un coup de poing qui lui fit jaillir le sang du nez et de la bouche. Il monta alors sur le pont et s'en plaignit au capitaine Dejoie qui montra à l'officier anglais le pavillon français qui flottait encore à bord du *Marabout*, et lui dit que sous des couleurs semblables on ne devait pas supporter de pareilles insultes.

L'officier dit qu'il en parlerait à son commandant qui vint à bord pour s'assurer par lui-même de la cargaison. Après une longue et scrupuleuse visite, il observa au capitaine Dejoie qu'il avait une trop grande quantité d'eau et de vivres pour son voyage, et qu'en outre il avait des planches prohibées par le traité. Le capitaine Dejoie lui répondit que, quant aux vivres et à l'eau, il n'avait que ce qui lui était nécessaire pour son voyage, et à l'égard des planches, il lui observa qu'elles lui étaient utiles sur des rades foraines pour le faciliter à déblayer sa cale, et que, du reste, il avait une autorisation du consul de France à Bahia (qu'il lui montra) qui lui permettait de les avoir à bord.

Le capitaine Cristy lui répondit que le consul de France n'avait pas le droit de lui donner une semblable autorisation, et retourna à son bord laissant un officier anglais et un garde à bord du *Marabout*. Le lendemain, les embarcations de *la Rose* ne cessèrent de venir à bord et de changer de gardes et de visiteurs. A quatre heures du soir, le capitaine Cristy, après avoir fait ses réflexions, fit signifier au capitaine Dejoie que le *Marabout* était de bonne prise, le démontra de son commandement et envoya à bord un officier et un équipage anglais armés jusqu'aux dents.

Tout l'équipage français, le capitaine, le cuisinier et le mousse exceptés, ainsi que les passagers, furent envoyés à bord du navire de guerre anglais. D'après le rapport que fit l'officier anglais à son commandant, relativement au mauvais traitement qu'avait éprouvé le deuxième capitaine du *Marabout*, il lui demanda de désigner l'homme qui l'avait frappé; il lui montra; il fut questionné; il répondit qu'il avait en effet frappé le deuxième capitaine, mais que celui-ci lui avait riposté en lui lançant un morceau de bois à la tête. Le capitaine Cristy dit alors que le deuxième capitaine s'était rendu justice à lui-même, et l'affaire en resta là.

Le capitaine Cristy fit signal au lieutenant commandant le *Marabout* de faire route, et il l'escorta jusque par le travers du cap Saint-Roch où il lui donna liberté de manoeuvrer; c'est là que pour la première fois je vis avec douleur les couleurs britanniques flotter sur un navire français.

Le capitaine Cristy prit route sur le Brésil, mais en croisant, comme il est facile de le prouver par le journal du bord qui est envoyé mois par mois à l'amirauté. Nous arrivâmes à Bahia le 11 octobre; nous y séjour-nâmes jusqu'au 16 du même mois. A cette époque, le capitaine appareilla pour suivre sa carrière.

Le 26, nous entrâmes à Rio-Janeiro, et quelques jours après nous fûmes déposés à bord de la frégate anglaise *Crescent* où nous restâmes jusqu'au 5 décembre. A cette époque, nous fûmes envoyés à bord du bateau à vapeur *l'Ardent*, capitaine John Russell, qui fit route le même jour pour

Pendant tout le temps de notre captivité sous le capitaine P. Cristy, nous avons été traités, par rapport aux vivres, comme des prisonniers de guerre; mais nous n'avons éprouvé aucune vexation. Il a su faire une distinction entre les officiers et l'équipage, et son état-major s'est conduit envers nous comme des officiers français l'auraient fait à l'égard des Anglais.

A bord de la frégate *Crescent*, où nous avons été recommandés par le capitaine Cristy, j'ai été, ainsi que le deuxième capitaine, bien traité; mais l'équipage, pour avoir refusé de laver la prison où il couchait, y a été constamment renfermé, n'ayant pour toute nourriture que la ration de biscuit des prisonniers et de l'eau. A bord du bateau à vapeur *l'Ardent*, capitaine John Russell, nous avons été traités comme la nation la plus barbare aurait pu traiter des pirates.

A notre arrivée à bord, on nous fit passer derrière pour nous compter; je me séparai un peu de l'équipage. J'observai à l'officier que j'étais capitaine au long cours, et que, par cette raison, j'avais le rang d'officier. Il me demanda si j'étais capitaine de navire de guerre; je lui répondis que non, et alors, pour abrégé toute conversation, il donna ordre au capitaine d'armes de nous conduire dans la fosse aux lions où nous fûmes gardés par deux factionnaires, le sabre au poing, avec la consigne la plus rigoureuse. Nous montions à sept heures et demie sur le pont, et à cinq heures et un quart nous étions envoyés dans notre prison où nous avions peine à respirer.

Nous relâchâmes à Fernambouc où nous séjournâmes sept jours pour y prendre du charbon. Pendant tout ce temps, nous avons été renfermés sans pouvoir monter sur le pont, et nos gardes, qui étaient relevés toutes les quatre heures et qui se tenaient à l'apic du panneau, avaient peine à y rester. Le deuxième capitaine, devenu épileptique pendant sa captivité, eut plusieurs attaques. Je fis avertir le capitaine d'armes qui prévint le commandant Russell qui refusa de le mettre sur le pont pour respirer un air plus pur. Enfin nous arrivâmes à Cayenne où nous n'avons qu'à nous louer de l'activité que le commissaire de marine a mise à venir nous délivrer.

Pendant notre séjour à Rio-Janeiro, il y a presque toujours eu trois ou quatre navires de guerre français sur rade. Le pavillon du contre-amiral Massieu de Clerval flottait à bord de la frégate *la Gloire*; aucun officier français n'est venu à bord s'informer comment les prisonniers étaient traités. Cependant, si nous eussions été traités à bord de *la Rose* et du *Crescent* comme nous l'avons été à bord de *l'Ardent*, peu de nous auraient survécu, ayant cependant plus de cent bouches à feu pour nous protéger. J'aurais eu honte pour l'honneur de ma nation de citer ces faits, si les officiers anglais ne m'avaient pas paru surpris qu'on abandonnât ainsi des sujets français.

J.-H. PICHARD,
Capitaine au long cours.

La commission des chemins de fer a entendu le 20 mars MM. Granier, de Larcy, Debès, Béchard, Chapel, Chabaud-Latour, le général Meynadier, Teulon, Azais et de Gras-Prévilles, au sujet du chemin de fer de Marseille au Rhône. Ils ont présenté les réclamations de tous les départements du sud-ouest en faveur du tracé qui, se dirigeant par Arles, donne la ligne la plus courte de Cette à Marseille, et garantit ainsi les avantages qui doivent assurer plus tard l'exécution si importante du chemin de Marseille à Bordeaux.

M. Cordier a aussi été entendu; il a exposé les avantages du chemin de fer de Lons-le-Saunier à Châlon, voté par le conseil-général du Jura, approuvé par les commissions d'enquête des départements du Jura et de Saône-et-Loire, et destiné à faciliter la défense des frontières ouvertes de la Suisse et de la Savoie.

Nous avons annoncé très-sommairement les résolutions de la commission chargée d'examiner la proposition Golbéry. Le 20 mars on précisait à la chambre les décisions de cette commission de la manière suivante :

1° L'envoi du *Moniteur universel* dans toutes les mairies et bibliothèques du royaume. En conséquence, son tirage se fera à moins de 45,000 exemplaires.

2° Un bulletin des séances de la chambre sera publié chaque jour, pendant la session, aux frais de l'état, et mis à la disposition des journaux, en autant d'exemplaires qu'ils le voudraient, moyennant un prix modique. Ce bulletin devrait être envoyé à tous les abonnés de chaque journal qui l'accepterait, et tiendrait lieu du compte-rendu des séances publié ordinairement dans chaque journal.

3° L'administration annuelle du *Moniteur universel* serait chargée de présenter à la chambre le plan d'exécution de ce bulletin.

4° Les sténographes du *Moniteur* seraient assermentés et placés sous la surveillance du bureau de la chambre.

5° La publication du bulletin commencerait le 1^{er} novembre prochain.

Il aurait été question d'exempter du timbre tous les journaux qui, quinze jours avant l'ouverture de la session, auraient souscrit bulletin Golbéry; mais cette proposition, vivement discutée, aurait été rejetée à la majorité d'une voix.

AFRIQUE FRANÇAISE.

(Correspondance particulière du Censeur.)

ORAN, le 12 mars. — La colonne aux ordres du maréchal-de-camp Bèdeau a mis sept jours pour se rendre de notre ville à Tlemcen. Les routes étaient mauvaises et le génie a dû les rendre praticables pour les voitures et prolonges du convoi. Ces mêmes voitures, après avoir opéré leur déchargement, sont reparties pour Oran, et elles sont venues en quatre jours, escortées par six faibles compagnies d'infanterie. On croit que le général Bèdeau s'est vu forcé de renvoyer le train des équipages par suite du manque de fourrages.

Les indigènes accourent à Tlemcen, et les Coulouglis qu'Abd-el-Kader avait dans le temps expulsés de cette ville y retournent avec empressement. Le marché est assez bien approvisionné par les Arabes des tribus voisines.

On annonce que l'émir se maintient à la tête de quelques hommes du côté de Nedroma, et qu'il a tenté un nouveau coup de main sur nos alliés, auxquels il aurait enlevé quelques tentes, des femmes et des bestiaux en petit nombre. Il paraîtrait aussi que le général Mustapha se disposait à sortir de Tlemcen avec sa cavalerie pour donner la chasse à l'ennemi. Ce chef a envoyé l'ordre aux Douairs et Smélas qui étaient restés aux douars d'aller le rejoindre au plus tôt.

Le 8, des Arabes arrivés de l'intérieur avaient répandu le bruit qu'Abd-el-Kader, abandonnant définitivement l'ouest, avait couché le 6 sur le territoire des Ouled-Aly, et qu'il se dirigeait dans l'est pour rallier les Hachem. Ce bruit ne s'est pas confirmé.

Tout annonce que l'émir n'a pas quitté Nedroma. Les transports pour le commerce, ainsi que pour l'administration de la guerre, sont en pleine activité. Ce sont les Beni-Amer qui se proposent pour ceux d'Oran à Tlemcen. Les Garrabas font ceux de Mascara. Mais le prix est très-élevé; on paie 50 francs pour chaque charge de chameau. Quelques personnes prétendent que nous devons attribuer cela aux bons offices de quelques Européens, anciens habitants d'Oran du temps des beys, auprès desquels ils avaient une certaine influence.

On a appris avec plaisir la rentrée en France de M. le lieutenant-général de Romigny. Le ministère a fait jouer un triste rôle à cet officier-général.

On nous communique un exemplaire imprimé de la pièce suivante qui, nous assure-t-on, a été répandue à un certain nombre d'exemplaires dans les casernes de notre garnison par des hommes revêtus du costume sacerdotal :

Braves soldats !

Vous avez à remplir des devoirs religieux... Ils vous donneront force et courage pour accomplir vos devoirs militaires, et pour prix l'immortalité.

Des frères qui, sous d'autres uniformes que les vôtres, vous sont dévoués, vous invitent à des instructions qu'ils vous adresseront dans l'église de la Charité les 18, 19, 21, 22, 23, 25 et 26 mars, de midi à deux heures.

Vos chefs autorisent votre présence à ces réunions qui sont exclusivement destinées aux militaires.

Chronique.

LYON.

Le jury d'expropriation de l'arrondissement de Lyon s'est réuni la semaine dernière pour prononcer sur les contestations existantes entre le génie militaire et un grand nombre de propriétaires des communes de la Guillotière, de Vaise, de Saint-Didier et de Sainte-Foy, au sujet des acquisitions de terrains nécessaires à l'établissement des forts de la Vitriolerie, de la Duchère et de Sainte-Foy. Il est à remarquer que, sur près de soixante propriétaires expropriés, il n'en est pas quinze qui aient traité à l'amiable. MM. les jurés ont voulu visiter les lieux avant d'entendre les plaidoiries; ils ont prononcé leur décision samedi soir. Nous ne pouvons en donner le texte attendu sa longueur; mais nous savons que tous les propriétaires ont obtenu une augmentation sur les prix offerts par l'Etat, bien que leurs prétentions n'aient pas été entièrement accueillies.

— Un journal de notre ville, en annonçant hier que la promenade du bœuf gras avait eu lieu dimanche dernier, ajoutait que, par suite du mauvais temps, elle avait été inaperçue. Il eût été en effet bien difficile qu'il en fût autrement, car cette promenade n'a eu lieu qu'aujourd'hui mercredi.

Cinq bœufs avaient été amenés au concours qui, pour la première fois, a eu lieu pour la désignation du bœuf gras; mais deux ont été écartés comme étant de race suisse, le concours ne devant avoir lieu qu'entre des individus de race française. Celui qui a été reconnu comme le plus beau sort des étables de M. Simon, propriétaire à Saint-Sauge (Nièvre), et il a été engraisé dans les herbages de M. Forest, à Tremblay (Saône-et-Loire). Il a été acheté par M. Gailleton, marchand-boucher, rue Tholozan.

Au nombre des beaux bestiaux qui ont été amenés au marché de mardi, on a surtout remarqué deux bœufs superbes achetés par M. Pousson, marchand-boucher, place de la Fromagerie; ils n'ont été écartés du concours qu'à cause de leur origine étrangère. Ils ont bien été élevés en France, mais ils sont nés en Suisse.

— M. Thalberg donne aujourd'hui un second concert.

Voici les morceaux dans lesquels il doit se faire entendre une seconde fois :

1° Sérénade et menuet de *Don Juan*, variés par Thalberg.

2° Grande fantaisie sur le final et le chœur d'introduction de *Sémiramis*, composée et exécutée par Thalberg.

3° Grandes variations sur le chœur d'introduction de *Norma*, composées et exécutées par Thalberg.

— Dans la nuit de dimanche à lundi dernier, une femme s'est précipitée dans le Rhône de dessus l'un des ponts de planches qui servent de communication entre le quai d'Herbouville et les moulins qui le bordent. On ignore encore dans le quartier si cet événement est le résultat d'un suicide ou simplement la suite d'un accident.

— L'administration du chemin de fer de Saint-Etienne à la Loire vient d'adopter une mesure qui intéresse les voyageurs : c'est de coordonner les départs de sa voiture pour Montbrison avec les arrivées de celles du chemin de fer de Lyon.

— M. le maire a présenté hier soir à la sanction du conseil municipal un traité conclu au nom de la ville avec M. Siran pour la direction des théâtres lyonnais pendant trois années à partir du 21 avril prochain.

Les conditions financières de ce traité attribuent à M. Siran une subvention de 30,000 fr. pour la première année et une subvention de 70,000 fr. pour chacune des deux années subséquentes.

Le conseil a renvoyé ce traité à l'examen d'une commission spéciale.

DÉPARTEMENTS.

La semaine dernière, un passementier, demeurant à Saint-Chamond, le sieur V..., âgé de 56 ans, veuf depuis quelques années, s'est pendu dans sa maison. On attribue cet acte de désespoir à l'état voisin de la misère où se trouvait cet artisan, d'ailleurs honnête, économe et d'une conduite régulière.

— Depuis quelques jours, Valence est traversée par un grand nombre de sous-officiers et de soldats qui, d'après une récente décision du ministre de la guerre, rentrent dans leurs foyers avec leur congé définitif. (Courrier de la Drôme.)

On lit dans le Temps :

Une réunion nombreuse de députés et de représentants des intérêts agricoles et manufacturiers qui se rattache à l'industrie linière s'est rendue, il y a quelques jours, auprès de M. le ministre de l'agriculture et du commerce pour lui présenter des observations sur la fâcheuse position de cette industrie et pour lui demander de présenter aux chambres, dans la session actuelle, une proposition tendant à modifier les droits de douanes, de manière à arrêter l'accroissement des importations des fils et tissus de lin étrangers. M. Cunin-Gridaine a paru vivement frappé de la gravité des faits qui lui ont été exposés.

La réunion s'est présentée ensuite chez M. le président du conseil qui l'a accueillie avec bienveillance. M. le maréchal a déclaré que, comme chef de l'administration de la guerre et comme membre du cabinet, il se ferait un devoir d'accorder aux produits des lins français la préférence et la protection nécessaires pour les mettre en position de lutter avec avantage sur notre marché contre la concurrence étrangère.

On lit dans le même journal :

Nous sommes informés que les 5 ou 600 propriétaires vignicoles de la Gironde ont choisi huit délégués pour défendre leurs intérêts à Paris. Une partie de ces mandataires est attendue sous peu de jours et doit se présenter devant la conférence agricole qui s'est formée spontanément dans le sein de la chambre des députés, afin de donner une juste satisfaction à ces grands intérêts du sol, à ces populations paisibles et laborieuses des campagnes qui manquent de représentants spéciaux et d'organes officiels. On assure que la conférence attend, pour exprimer ses sympathies, que les documents rassemblés par les comités vignicoles aient été placés sous ses yeux.

On lit dans l'Emancipation de Toulouse :

M. le baron de Meer, ex-capitaine-général de la Catalogne, et M. le général Breton, ex-commandant de Tarragone, ont déjà reçu l'ordre de quitter Montauban. La mesure a atteint aussi notre ville. M. le comte de Jollivar et diverses autres notabilités carlistes viennent de se voir désigner un autre séjour que Toulouse.

Le Gérant responsable, B. MURAT.

Pour guérir vos rhumes, toux, catarrhes, enrouements, irritations de poitrine, etc., prenez le *Sirope* et la *Pâte pectorale de Mou de Veau* au *Lichen d'Islande*, de Paul Gage, pharmacien à Paris, rue de Grenelle-Saint-Germain, 43, dont un dépôt est établi chez MM. André, place des Célestins; Vernet, place des Terreaux, à Lyon; Michel, à Tarare.

Refuser comme contrefait tout ce qui ne portera pas la signature *Paul Gage*.

Etude de M^e Dargaud, avoué à Lyon, rue de la Loge, n° 4.

ADJUDICATION

En l'audience des criées du tribunal civil de Lyon du vingt-six mars 1842,

EN TROIS LOTS SÉPARÉS,

D'IMMEUBLES
consistant en terres, vignes et prés.

SITUÉS SUR LES COMMUNES DE CHASSÉL, SAINT-GERMAIN-AU-MONT-D'OR ET POLEYMIEX.

Montant des mises à prix 3,600 fr. (3242)

Vente Forcée.

Judi sept avril mil huit cent quarante-deux, à onze heures du matin, dans la salle de vente de MM. les commissaires-priseurs, port du Temple, n. 42, il sera procédé à la vente à l'enchère et au comptant de 4,110 grammes d'argenterie saisis, lesquels consistent en dix-huit cuillères à bouche, trente-six fourchettes, six petites cuillères à café, etc. (459)

Etude de M^e Pouzon, huissier à Lyon, place de la Fromagerie, n° 7.

Le jeudi vingt-quatre mars mil huit cent quarante-deux, à dix heures du matin, rue Tronchet, à la Guillotière, il sera vendu aux enchères une baraque saisis construite en pisé sur le terrain des hospices de Lyon, susdite rue Tronchet, et percée de deux ouvertures au rez-de-chaussée ainsi qu'au premier étage. Cette vente sera faite au comptant. (1475)

VENTE

D'un fonds d'établissement de Bains,
Rue Saint-Marcel, à Lyon.

Le jeudi trente-un mars, en l'étude de M^e Vuy, notaire, quai Saint-Antoine, n. 11, à la diligence du syndic de la faillite du sieur Rouyer, il sera procédé à la vente d'un fonds d'établissement de bains, comprenant baignoires en cuivre, calorifères, séchoir, étendoirs, grands réservoirs, lavoir, machine à vapeur et ses accessoires, pompe, tuyaux, robinets en cuivre et en plomb, linge, glaces, pendule et mobilier. — Cession aux droits d'un bail de dix-sept ans.

Outre le service intérieur qui comprend dix-huit cabinets à une baignoire, cinq à deux et un à trois, il y a un matériel de bains à domicile.
On pourra traiter avec M. de Bavillier, arbitre de commerce, rue de l'Annonciade, n. 12. (3528)

ÉTUDE DE M^e LAVAL, NOTAIRE A LYON, RUE SAINT-PIERRE, n° 10.

VENTE A L'AMIABLE,
AUX ENCHÈRES PUBLIQUES,

En détail ou en totalité,

D'UN DOMAINE

Situé à Saint-Cyr-au-Mont-d'Or (Rhône),
hameau des Greffières.

Le public est prévenu que, le mardi vingt-neuf mars mil huit cent quarante-deux, à midi, en l'étude et par le ministère de M^e Laval, notaire, il sera procédé à l'adjudication dudit domaine composé : 1° de bâtiments d'habitation et d'exploitation, caves, pressoir et autres agrès en bon état; 2° d'un tènement de fonds de 3 hectares 48 ares 50 centiares avec 600 arbres fruitiers et prises d'eau.

Pour visiter la propriété, s'y adresser au sieur Mathieu, et, pour traiter avant le jour de l'adjudication, même en détail, de ladite propriété, audit M^e Laval, notaire, dépositaire du titre de propriété. (4887)

MÊME ÉTUDE.

Salle des criées des notaires de Lyon, sise quai et maison Saint-Antoine, n° 31, au 2^{me}.

VENTE AUX ENCHÈRES

CHATEAU ET DU PARC DE SAINT-PRIEST
(Isère).

PAR LE MINISTÈRE DE M^e LAVAL, NOTAIRE A LYON, ASSISTÉ DE L'UN DE SES COLLÈGUES.

Cette vente aura lieu le vingt-six avril 1842, à midi, au pardessus la mise à prix de cent mille francs, et sera définitive.

Le château de Saint-Priest, renommé par la richesse et l'élégance de son architecture, est très-bien agencé intérieurement et renferme un mobilier considérable.

Le parc, de la contenance de 4 hectares 82 ares environ, entoure le château et réunit l'utile à l'agréable.

Les bâtiments du grangeage ainsi que les écuries et remises sont à distance convenable du château.

Les personnes qui désireront visiter la propriété pourront s'y présenter le jeudi de chaque semaine, et, dans le cas où ce jour-là le temps serait pluvieux, le dimanche suivant, de dix heures à quatre heures. On pourra la visiter à toute heure pendant les trois jours qui précéderont celui de l'adjudication.

S'adresser, pour prendre connaissance des titres de propriété, audit M^e Laval, notaire à Lyon, rue Saint-Pierre, n. 10, chargé de traiter à l'amiable s'il est fait des offres suffisantes avant le jour de l'adjudication. (4888)

ÉTUDE DE M^e MICHOD, NOTAIRE, A LYON, N. 11, PLACE DES CARMES.

A vendre,

A TROIS ET DEMI POUR CENT DE SON REVENU NET D'IMPÔTS.

UNE BELLE TERRE
AVEC CHATEAU,

Située à quelques heures de Mâcon, dans une des parties les plus riches du Charollais.

Prix : 525,000 francs.

A placer par hypothèque et sur des immeubles à Lyon ou dans l'étendue de l'arrondissement de Lyon.

Un capital de 60,000 francs qui sera disponible le 1^{er} mai prochain.

S'adresser, pour les renseignements, audit M^e Michoud, chargé de la vente de plusieurs autres propriétés de ville et de campagne. (4675)

A vendre,

POUR LA SOMME DE 4,100 FRANCS.

UNE MAISON de deux pièces au rez-de-chaussée, deux au premier, cave, grenier et un jardin.
S'adresser à M^e Guillard, notaire à Villeurbanne, ou à M. Bouvier, cabaretier audit lieu. (478)

ÉTUDE DE M^e VICTOR COSTE, NOTAIRE A LYON, RUE NEUVE, N. 7.

ADJUDICATION DÉFINITIVE
ET SANS REMISE,

En l'étude dudit M^e Coste,
le jeudi 7 avril 1842, à midi,

DE DEUX MAISONS
CONTIGUES,

Situées à Lyon, à l'angle de la rue de la Monnaie, de la place du Port-du-Temple et de la rue de la Préfecture, portant, sur cette dernière rue, le n. 1.

La première de ces maisons a huit ouvertures sur la rue de la Monnaie, une ouverture sur la place du Port-du-Temple, et sept ouvertures sur la rue de la Préfecture.

La deuxième de ces maisons n'a qu'une façade sur la rue de la Préfecture, où elle est percée de quatre ouvertures à chaque étage.

Chacun de ces immeubles est desservi par un bel escalier en pierre, et tous deux par une porte cochère, sur la rue de la Préfecture, où ils portent le n. 1, et par une grande cour où est une pompe; ils ont tous deux caves voûtées, rez-de-chaussée, entresol, plusieurs étages et greniers au-dessus.

Les états de revenu, les baux, les titres et le bref de la vente sont déposés à M^e Coste, qui pourra faire traiter de gré à gré avant le jour indiqué. (4065)

MÊME ÉTUDE.

ADJUDICATION VOLONTAIRE,

le lundi 4 avril 1842, à dix heures du matin,

D'UN FONDS

D'HOTEL GARNI,

Situé à Lyon, rue Pizay, n° 30,

Connu sous le nom d'HOTEL DE VENISE.

Cet hôtel, très-bien achalandé, se compose de vingt chambres dont deux à deux lits, salle à manger, cuisine, chambres de maîtres et de domestiques, caves, greniers et dépendances.

L'adjudication comprendra tout ce qui garnit l'hôtel en mobilier, neuf en grande partie, matériel, agencements et provisions, plus la clientèle et la garantie d'un bail de neuf années.

L'adjudicataire entrera en jouissance de suite; il lui sera accordé des facilités pour le paiement.

Cette adjudication aura lieu ledit jour quatre avril mil huit cent quarante-deux, en l'étude et par le ministère de M^e Victor Coste, notaire à Lyon, rue Neuve, 7, à la bougie éteinte, au plus offrant et dernier enchérisseur, sous les clauses et conditions du cahier des charges rédigé à cet effet, auquel est annexé un inventaire descriptif de tout ce qui sera compris dans la vente.

S'adresser, pour les renseignements et pour prendre connaissance du cahier des charges, audit M^e Coste, ou, sur les lieux, au chef de l'établissement.

On pourra traiter de gré à gré avant l'adjudication. (4066)

ÉTUDE DE M^e HODIEU, NOTAIRE A LYON.

A vendre pour cause de maladie,

Très-bel établissement de Bains

ENTIÈREMENT NEUF,

Bien achalandé et dans un bon quartier.

S'adresser audit M^e Hodieu, notaire, rue Saint-Pierre, n. 23. (6637)

ÉTUDE DE M^e OLIVIER, NOTAIRE A LYON, RUE PALAIS-GRILLET, 2.

A placer dans Lyon, par 1^{re} hypothèque,
à 4 1/2 POUR 0/0 L'AN.

Capitaux de 50,000 francs
et au-dessus.

S'adresser à M^e Olivier, chargé du placement de diverses sommes en viager et de la vente d'immeubles urbains ou ruraux à des prix avantageux. (5166)

USINE

DE PAVIOT,

A vendre ou à louer,

POUR ENTRER DE SUITE EN POSSESSION.

CETTE BELLE USINE, dans une position agréable et à proximité d'une population nombreuse, est située au mas de PAVIOT, sur le territoire de la ville de VOIRON (Isère), près les deux routes de Valence et Lyon, à environ deux myriamètres de Grenoble. Elle se compose :

1° D'un grand bâtiment de 33 mètres de longueur du levant au couchant, sur 10 mètres 33 centimètres de largeur, le tout dans œuvre;

2° De trois corps de bâtiment séparés, l'un desquels contient huit logements d'ouvriers.

Le CANAL DE L'USINE est alimenté par des eaux parfaitement limpides, dont le volume, dans les plus basses eaux, est de 0,42 mètres cubes par seconde, sur une chute de 6 mètres, ce qui représente, en l'état actuel, une force de 26 chevaux; cette force, selon les exigences de nouvelles créations, peut facilement être doublée, en faisant quelques changements ou réparations au canal.

L'on peut joindre à l'usine des jardins, prés, terres et bois, suivant la convenance de l'acheteur ou du locataire.

Cette usine, qui a servi jusqu'à ce jour à la fabrication du papier, est garnie du matériel nécessaire et de beaux étendages, et peut aussi facilement se convertir en tissage, filature et moulinage de soie, ou tout autre établissement industriel.

S'adresser à M. Numa MICHAL, avoué à la cour royale de Grenoble, rue Saint-André, n. 4; ou à M. FERLAY, avocat à Valence. (3075)

(429) A vendre de suite.

UNE SUPERBE PROPRIÉTÉ composée de deux corps de bâtiments, un vaste jardin formant trois terrasses toutes plantées d'arbres à fruits, treilles et autres, en très-bon état, avec bosquet et pavillon dans le haut des trois terrasses, située rue de la Quarantaine, n. 40.

S'adresser, pour visiter la propriété, à M^e Favre, notaire, place Saint-Pierre, ou à M. Brun, demeurant dans la propriété, au fond de la cour, à Lyon.

(480) A vendre ou à louer de suite.

UN JOLI MAGASIN de rubans et de nouveautés, situé dans un beau quartier, ayant un fort détail et un demi-gros pour la province à céder à des conditions avantageuses.
S'adresser au Bureau de Publicité, rue Saint-Côme, n. 8, à l'entresol.

(416) A vendre.

UNE MAISON BOURGEOISE avec 75 ares de terrain adossé, située à Saint-Genis-Laval.
S'adresser à M. Martin, rue Sirène, n. 7.

(479) A vendre.

UN FONDS DE LIQUORISTE-VINAIGRIER, grande rue du faubourg de Bresse, n. 44.

(475) A vendre.

FONDS D'HORLOGERIE, ou la clientèle seulement. Ce fonds est bien achalandé. On donnera toute facilité pour le paiement.
S'adresser à M. Cretin, horloger, cours d'Herbouville, n. 33.

VENTE VOLONTAIRE,
pour cause de dissolution de société,
D'UN GRAND CHOIX D'INDIENNES, TISSUS, COTONNE,
BARÈGE ET MOUSSELINE-LAINE, STOFFS,
PÉKIN ET CHALES.

La vente aura lieu en détail, en partis ou en bloc.
S'adresser rue Saint-Pierre, n. 4, au 1^{er}. (448)

A vendre de suite pour cause de départ.

UN JOLI FONDS D'ÉPICERIE ET VINAIGRERIE, dans un bon quartier de Lyon, occupé par les mêmes personnes depuis onze ans.—Location : 220 fr.—Prix : 1,400 fr., avec facilités pour le paiement.—Bail de neuf ans.
S'adresser chez M. Rivière, rue Saint-Dominique, n. 6, à Lyon. (382)

A vendre.

FONDS DE MERCERIE ET BONNETERIE, bien achalandé, dans un bon quartier.
S'adresser, pour les renseignements, chez M. Lauri, rue Tupin, à côté la Halle de la Grenette. (471)

A vendre pour cause de commerce.

FONDS DE CAFÉ bien agencé, sur une des belles places de Lyon, ayant un bon travail et un long bail.
S'adresser à M. Palluy, marchand de meubles, rue Buisson, n. 17. (394)

A vendre,

ROSSIGNOLS PRIVÉS, chantant toute l'année;
CANARIS en tous genres, élevés avec les rossignols.
S'adresser à M. Gagolet, rue Plat-d'Argent, n. 3, au 3^e, à Lyon. (431)

(463) A louer à l'année ou pour la saison.

BEL ÉQUIPAGE DE VILLE ET DE CAMPAGNE.

On louerait séparément les chevaux.
S'adresser à l'hôtel du Parc.

A LOUER

A la Saint-Jean prochaine.

VASTE LOCAL

DE 40 MÈTRES DE LONGUEUR,

Carrelé, plafonné, très-clair, propre à tout atelier ou entrepôt; de plus,

Un Appartement agencé de trois pièces;

Le tout situé à la Guillotière, rue de la Croix, 21.
Ledit local est à l'abri des inondations. — S'y adresser. (477)

AVIS.

UN FERROQUET VERT, bec blanc, avec des plumes jaunes sur le haut de la tête, s'est envolé le dimanche 13 courant. Les personnes qui l'auraient trouvé sont priées d'en donner avis au bureau du journal. Il y aura récompense. (470)

AVIS.

Il a été trouvé par le sieur Julien, cantonnier de la Compagnie lyonnaise du nettoiement, UN LINGOT D'ARGENT. S'adresser, pour le réclamer, au bureau de l'administration de ladite Compagnie, place de la Platière, n. 2.

AVIS.

Il a été perdu PLUSIEURS BAGUES A DIAMANTS, dont trois ou quatre solitaires roses et trois étincelles; TROIS BAGUES à entourage de turquoises avec milieu rose; QUATRE CHEVALIÈRES en or et avec rose.
S'adresser au bureau du journal. (5526)

MAISON DE SANTÉ,

SUR LES TAPIS, A LA CROIX-ROUSSE,

Tenue par M. THOMASSIN, docteur-médecin. (456)

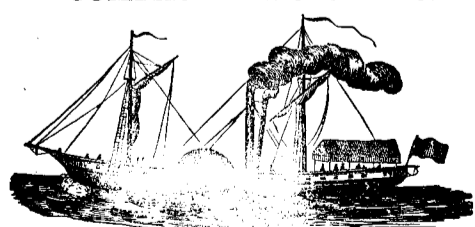
CLASSE DE MUSIQUE,

Rue de la Palme, 4, au 1^{er}, à côté de la place Saint-Pierre.

ENSEIGNEMENT DE P. GALIN.

Le mardi de Pâques 29 mars 1842, ouverture d'un COURS COMPLET DE MUSIQUE VOCALE conduisant au chant perfectionné ainsi qu'à l'étude de tous les instruments. — 150 leçons tous les matins à six heures. — Prix : 5 fr. par mois d'avance.
La liste est ouverte de deux à quatre heures. (453)

COMPAGNIE DU SIRIUS.



LE SIRIUS

Partira tous les jours à CINQ heures du matin.

IL SE REND A AVIGNON EN DIX HEURES DE MARCHÉ.

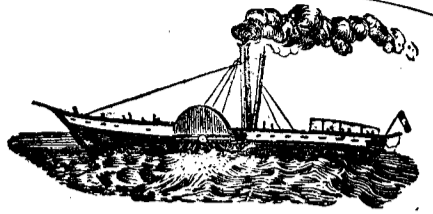
PRIX DES PLACES : Premières. Secondes.

Beaucaire, Avignon et Valence. } 4 fr. 2 fr.

LE DÉPART A LIEU DU QUAI DE LA CHARITÉ.
Les bureaux sont quai Monsieur, 119. (6732)

Rhumes.—Enrouements.

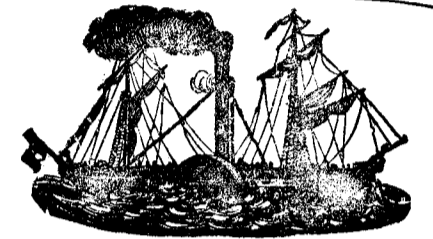
Pour guérir promptement les maladies de poitrine, telles que rhume, toux, catarrhe, asthme, coqueluche, enrouement, de GEORGE, pharmacien à Epinal (Vosges). Elle se vend moitié moins cher que toutes les autres, par boîtes de 60 c. et de 1 f. 20 c., dans toutes les meilleures pharmacies de Lyon, et principalement chez MM. Jacors, rue Saint-Jean, n. 50; Vernet, place des Terreaux, 15; Lardet, place de la Préfecture; à Saint-Etienne, Couturier, rue Saint-Louis; à Chalon-sur-Saône, Pourcher, confiseur, Grande-Rue, 36. (7462)



LE CROCODILE, LE MARSOUIN, LE MISTRAL, LE SIRIUS,
beaux bateaux à vapeur en fer,
d'une marche bien supérieure à tous les autres bateaux du Rhône sans exception,

Partent tous les jours du port d'Ainay, sur la Saône,
A CINQ HEURES 1/2 DU MATIN.

VALENCE, } Premières. Secondes.
AVIGNON et BEAUCAIRE. } 4 f. 2 f.
S'adresser aux propriétaires, MM. BONNARDEL frères et FOUR, quai de l'arsenal et rue Sala, 2, ou au capitaine à bord du bateau. (6561)



Service spécial des

BATEAUX A VAPEUR

ENTRE

LYON ET VALENCE,

TOUCHANT A TOUS LES PORTS INTERMÉDIAIRES.

Les départs auront lieu à dater du 24 mars:

De LYON, à 11 heures du matin;
De VALENCE, à 3 heures du matin.

S'adresser : A Lyon, à la Compagnie Générale, quai de la Charité;

A Vienne, chez MM. Peiron frères, agents de la Compagnie;

A Tournon, chez M. Pélissier, agent de la Compagnie;

A Valence, chez MM. Puissant et Rulat, agents de la Compagnie. (6685)

BATEAU A VAPEUR

DU 21 AU 31 MARS INCLUSIVEMENT,

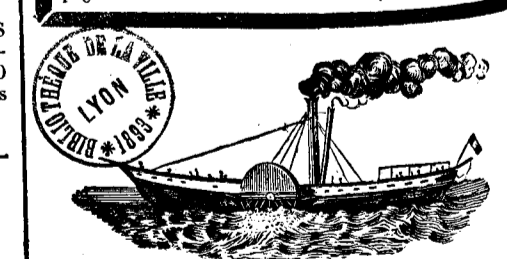
LES HIRONDELLES
DE LA SAONE

PARTENT POUR CHALON

Tous les jours à 6 heures du matin. (470)

MALADIES
DE POITRINE.

Le Sirop pectoral de Vélar, approuvé des facultés de médecine comme le plus puissant spécifique dont on puisse faire usage contre les rhumes, catarrhes, asthme, irritations d'estomac et de poitrine, les crachements de sang ou hémoptysie, la transpiration arrêtée, vulgairement appelée chaud et froid, et contre la coqueluche, se vend chez COURTOIS, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, n° 10, à Saint-Clair, près de la Loterie, à Lyon.
L'efficacité de ce Sirop est constatée par de nombreuses guérisons, mentionnées au prospectus qui accompagne les flacons. (7537)



LE CYGNE,

SUPERBE BATEAU A VAPEUR NEUF.

PART DE
LYON POUR CHALON

TOUS LES JOURS IMPAIRES,

Du 21 au 31 mars, à 6 heures 1/2 du matin.

Les passagers trouveront, à bord de ce beau bateau d'une marche supérieure, des aménagements riches, élégants, vastes et commodes. La propriété et la bonne tenue le recommandent à la préférence de MM. les voyageurs qui veulent être bien et aller vite. (6684)

LYON.—IMPRIMERIE DE BOURSRY FILS,
Rue Poulailleur, 19.